

## INTERMÉDIAIRES EN TRANSPORT - TRANSPORTEURS - EXPÉDITEURS

La présente a pour but de vous confirmer que Echelon Assurance a émis une police d'assurance en faveur de l'assuré suivant :

### NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ

Transport Sylvester & Forget Inc.

320 Route 201

St-Stanislas De Kostka Québec J0S 1W0

No Police : QLH216015474

DURÉE DU CONTRAT (A/M/J) : Du 2018-07-01 au 2019-07-01

### GARANTIES

### MONTANTS \*

\* TOUS LES MONTANTS INDIQUÉS SONT EN MONNAIE CANADIENNE

ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC - FORMULE DES PROPRIÉTAIRES (F.P.Q. No 1) CHAPITRE A - RESPONSABILITÉ CIVILE	10 000 000 \$
CHAPITRE B - DOMMAGES ÉPROUVÉS PAR LES VÉHICULES ASSURÉS	
DIVISION 1 - TOUS RISQUES	INCLUS
FAQ 27 Responsabilité civile du fait de dommages causés à des véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire (incluant les véhicules fournis par un employeur) (Chapitre A) Montant max. par sinistre: 200 000 \$ Franchise Chapitre B - Dommages éprouvés par le véhicule assuré, Div. 1 - Tous risques: 100 000 \$ Type de véhicules: Camions, tracteurs, remorques et semi-remorques	
RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES	10 000 000 \$
Limite de garantie par année d'assurance Limite de garantie par année d'assurance pour le risque Produits-Après travaux :10 000 000 \$ Franchise :100 000 \$	
RESPONSABILITÉ CIVILE DES TRANSPORTEURS (CARGAISON) :	500 000 \$
RESPONSABILITÉ CIVILE INDIRECTE DES TRANSPORTEURS (CARGO) :	500 000 \$

### CONDITIONS SPÉCIALES

Les garanties précitées sont sujettes aux conditions, limitations et exclusions du contrat.

Si vous désirez obtenir un certificat d'assurance confirmant que les garanties précitées sont toujours valides, en vigueur et que le contrat émis par Echelon Assurance n'a pas été résilié ou annulé, veuillez communiquer avec notre cabinet.

**William E. Burrowes Inc.**

  
Maryse Dufour

450-655-6751 #236 ou 800-939-7757

Télécopieur: 450-641-3860

dufour.maryse@burrowes.ca